Lycée ...................................

Motion présentée et soumise au vote au Conseil d’administration du ......................................................

**Au sortir de cette année scolaire 2023, les représentantes et représentants élus réunis ce jour en Conseil d’administration déplorent les effets de la réforme du baccalauréat sur la scolarité de nos lycéennes et lycéens, et engagent par conséquent Monsieur le Recteur/Madame la Rectrice et, par son entremise, Monsieur le Ministre, à revoir le calendrier des examens.**

En effet, c’est aujourd’hui l’ensemble de la communauté éducative qui fait le constat d’un troisième trimestre sacrifié et de ses implications sur la réussite future des élèves dans le supérieur.

Nous souhaitons tout d’abord porter à l’attention de Monsieur le Recteur/Madame la Rectrice les effets préoccupants de ce calendrier sur l’assiduité et la motivation des élèves de Terminale après mars. Suite aux épreuves de spécialité, force est de constater qu’une partie des élèves ont choisi de ne pas assister à tous leurs cours de spécialité.

Mais notre inquiétude concerne aussi les élèves présents en classe, dont la motivation a fortement baissé suite aux épreuves de spécialité. Après des mois de préparation à marche forcée, difficile de s’investir avec la même persévérance alors que les jeux sont faits. Dans ce contexte, maintenir des exigences de formation élevées devient mission impossible pour les enseignantes et enseignants, empêchés de préparer correctement leurs élèves aux attendus du supérieur.

Par effet de souffle, il semble également que cette baisse de motivation se soit propagée aux élèves de Seconde et de Première, manifestement moins investis sur ce troisième trimestre que les années précédentes.

Nous souhaitons également porter à l’attention de Monsieur le Recteur/Madame la Rectrice les effets de la tenue des épreuves en mars sur l’emploi du temps des élèves de Terminale, mais aussi de Seconde et de Première. L’organisation d’épreuves nationales si tôt dans l’année ne peut se faire sans supprimer un nombre important de cours du fait de la mise à disposition des locaux, mais aussi d’un certain nombre d’enseignantes et enseignants, indispensable au travail de correction et d’harmonisation.

**Les épreuves de spécialité de mars désorganisent le travail des élèves et des enseignant·es. C’est pourquoi nous, représentantes et représentants élus du CA du lycée XXX, demandons une nouvelle fois au Ministère de replacer les épreuves de spécialité du baccalauréat au mois de juin.**

**Plus globalement, nous rappelons l’importance de construire les politiques éducatives en prenant réellement en considération les analyses des acteurs du terrain qui avaient, dès l’annonce de la réforme du baccalauréat, émis d’importantes réserves sur ce calendrier.**